

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2902

13 octobre 2014

SOMMAIRE

ACAL Private Equity - SICAR S.C.A.	139255	Kewar Holding S.A.	139263
Albéa Beauty Partners S.A.	139252	Keystone Real Estate Placement	139263
Cairnbulg S.A.	139257	Kneiff Tower S.à r.l.	139262
Centurian Investments S.à r.l.	139258	KTM S.A.	139263
CEP III Investments S.C.A.	139265	Lab Datavault PSF S.A.	139293
Chemtech	139258	Lab Luxembourg S.A.	139293
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.	139254	Laubach Containers Sàrl	139291
ESP Europe (Funds) S.à r.l.	139250	Laubach Ferrailles S.A.	139292
Eurobarbican	139265	LC Sàrl	139291
European Commodity Company S.A.	139255	LEAF	139261
FBPI S.à r.l.	139255	LFP Opportunity Loans	139262
FINEX SICAV SIF S.A.	139257	LF S.A.	139292
Forest IVAF II S.à r.l.	139256	LK Advisers Luxembourg S.à r.l.	139261
Fracciona S.à r.l.	139257	Logical SICAV SIF	139264
Frieden & Quintus S.à r.l.	139259	Lux Décor Peinture S.A.	139259
Frostbite I S.à r.l.	139257	Luxpiral S.A.	139263
Gestron Services (Luxembourg) S.A.	139260	MadeInAilleur S.à r.l.	139264
Gladius 2	139256	Manival S.A. SPF	139260
Gloria 7 S.à r.l.	139261	Manival S.A. SPF	139260
Gold Grafton S.à r.l.	139256	Meridian Investment Capital S.A.	139264
Gresham Borehamwood IP S. à r.l.	139295	M Group Investments S.A.	139264
HarbourVest VII-Venture S.à r.l.	139260	Omicron Fund S.C.A. SICAV-SIF	139296
Helene Gestion	139250	Snow Fall S.à r.l.	139259
Honeo	139255	Total SCP S.à r.l.	139258
Institut de Beauté Armande S.à r.l.	139256	Travaux Modernes S.à r.l.	139265
Jacquet International	139262	Ubs Infrastructure Debt Platform	139250
Kapa Participations S.A.	139262	Utilis International S.à r.l.	139294
		VECTIS Group S.A.	139259

ESP Europe (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130619/9.

(140148124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Helene Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.912.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la société que Monsieur Christophe Lentschat, né le 26.09.1972 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été coopté gérant de la société avec effet au 03 juin 2014, en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Jean de Courrèges. Il reprend les fonctions du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014130672/16.

(140148493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Ubs Infrastructure Debt Platform, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.765.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of August,
Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of UBS Infrastructure Debt Platform, SCA-SICAV-SIF, an investment company with variable capital (SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (SCA) organised as a specialised investment fund (SIF) under the Luxembourg law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds, as amended, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188765, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, on 4 July 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Company) represented by UBS Infrastructure Debt GP, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.), having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188 449, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, on 4 July 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 12.00 p.m. with Me. Victorien HÉMERY, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed Me. Codrina CONSTANTINESCU, lawyer, residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting elected Me. Codrina CONSTANTINESCU, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who waive any convening notice.

This attendance list shows that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 8.1 of the articles of association of the Company;
2. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to restate article 8.1 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“ 8.1 Classes of Shares.

- (a) The SCA will issue two (2) types of Shares (collectively the “Shares”).
- (a) The General Partner has subscribed for one (1) management share. This management share may only be transferred upon the removal of the General Partner as managing general partner of the SCA.
- (b) The SCA has issued three hundred and nine (309) ordinary Shares at a fixed issue price of one hundred Euro (EUR 100) to an initial Shareholder (the “Initial Shareholder”).
- (c) The SCA will issue further ordinary Shares to the Shareholders in exchange for their funded Commitments which grant them the right to Distributions as set out in these Articles and the Term Sheet.
- (d) The General Partner may, under certain circumstances, create and issue one or more special Share classes which may differ inter alia, in their fee structure, currencies, subscription, transfer, conversion and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them. A special share class may also be issued to facilitate the acquisition by the SCA of investments where certain Shareholders have elected to be excused or have been excluded by the General Partner pursuant to article 27. All Shareholders of the same class will be treated equally pro-rata to the number of Shares of such class held by them.
- (e) Upon the issue of additional ordinary Shares by the SCA, (i) the Shares of the Initial Shareholder shall be redeemed by the SCA upon the request of such Initial Shareholder pursuant to these Articles and the Term Sheet, (ii) the redemption price shall be the subscription price of such Shares and (iii) following such redemption, the Initial Shareholder shall have no further right, interest or obligation of any kind whatsoever as a Shareholder of the SCA.”

Second resolution

The Meeting resolves to restate article 14.1.1 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“ 14.1 Powers of the General Partner.

- (a) The General Partner is ultimately responsible for the administration and the management of the SCA and retains ultimate decision making power and has exclusive authority with regard to any decision not specifically delegated or attributed to another entity or service provider.
- (a) The Board shall have namely the specific powers provided for in the articles of association of the General Partner.
- (b) The General Partner is responsible for all investment management, portfolio management, administration and marketing functions related to the SCA. It may (but is not obliged to) arrange for certain functions to be delegated to or performed by certain service providers and may engage advisors or consultants with relevant professional expertise on transactional or investment management activities from time to time in its discretion, in each case, under the supervision and ultimate responsibility of the General Partner. The General Partner will have the ultimate responsibility for controlling the business and affairs of the SCA.
- (c) The General Partner shall have full discretion and authority to select and/or terminate the appointment of the Manager. If appointed, the Manager shall be responsible for the portfolio management and the risk management of the SCA and any other additional functions set forth under the AIFMD, in all cases under the supervision and authority of the General Partner who shall be responsible for supervising the Manager’s performance of its obligations. The Manager shall have no rights against the SCA in respect of any management fee payable to the Manager.
- (d) The General Partner of the SCA shall procure for so long as it remains a general partner of the SCA that UBS Global Asset Management Funds Ltd, another GP Affiliated Person or other Affiliate of the General Partner (or, if the General Partner so decides, the General Partner itself) which is then authorised to act as AIFM, shall agree to act as AIFM of the SCA on terms acceptable to the SCA (acting through the General Partner). In particular, the Manager will be in charge of the investment management and marketing pertaining to the SCA.
- (e) The appointment of an investment manager or AIFM which is not an Affiliate of the General Partner or a GP Affiliated Person shall only be valid if approved in advance by Shareholders by way of an Ordinary Resolution.”

Nothing else being on the agenda, the Meeting was adjourned at 12.30 p.m.

139252

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English only.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: V. HEMERY, C. CONSTANTINESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 août 2014. Relation: DIE/2014/10152. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Diekirch, den 14. August 2014.

Référence de publication: 2014130374/101.

(140147674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Albéa Beauty Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.282.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Albéa Beauty Partners SA" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société anonyme", established at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 179.828, incorporated by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on July 26, 2013, published in the Luxembourg Memorial C number 2322 on September 20, 2013.

There appeared

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 161.913 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, exercising all the powers of the Extraordinary General Meeting in accordance with article 67 of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law"), has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A, as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to July 31, 2014;
 5. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
 6. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. Law.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to July 31, 2014.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "Albéa Beauty Partners SA" (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 179.828, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 26 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2322 du 20 septembre 2013.

A comparu

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., société en commandite par actions avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.913 («l'Associé Unique»),

Ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, de résidence à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, exerçant l'ensemble des pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2014;
5. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2014.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 13 août 2014. Relation: EAC/2014/11111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014130432/127.

(140147828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014130593/13.

(140148063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

European Commodity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 184.791.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69098 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130602/10.

(140148444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

ACAL Private Equity - SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 184.666.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014131689/11.

(140149804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

FBPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.579.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1442 du 9 juin 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBPI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014130634/15.

(140148474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Honeo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.908.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 2014

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Didier DELPLANQUE de son poste d'administrateur, avec effet à partir de ce jour. L'assemblée générale accepte sa démission et décide de ne pas le remplacer.

2. L'assemblée générale prend acte de la démission de PME Xpertise de son poste de commissaire aux comptes.

3. L'assemblée générale approuve la nomination, de All41 S.à r.l. (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.938) en remplacement de PME Xpertise à la fonction de commissaire aux comptes. Le mandat de All41 S.à r.l. débutera ce jour et expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014130685/16.

(140147841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Forest IVAF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 147.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130629/9.

(140148402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Institut de Beauté Armande S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 16, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 179.963.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Institut de Beauté Armande S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130693/12.

(140148367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Gold Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 174.581.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3rd étage, L-1660 Luxembourg de son mandat, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014130653/15.

(140148457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Gladius 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.031.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 15 août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 15 août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014130651/18.

(140148153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.430.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130632/9.

(140148380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cairnbulg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.494.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/08/2014.

Référence de publication: 2014131117/11.

(140148921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

FINEX SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.428.

Société anonyme fondée le 21 juillet 2011 et publication parue dans le Mémorial C-N° 1736.

Les comptes annuels de 2013 ont clôturés au 31 Décembre 2013 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014130639/13.

(140148451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Fracciona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.956.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 15 août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 15 août 2014, pour une durée indéterminée.

En outre, veuillez noter le changement de dénomination de l'associé unique de la Société, comme suit:

- Sanne Fiduciary Services Limited, agissant à titre de fiduciaire pour Sprint Lux Charitable Trust

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014130630/21.

(140148226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Centurian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.965.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour CENTURIAN INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131124/16.

(140148957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Total SCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.392.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014131594/17.

(140148693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Chemtech, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 56.065.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 août 2014.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Jacques Cleutjens, né le 12 Juin 1939 à Paris (France, demeurant 4, rue de la Fontaine à F-28500 Fontaines-sous-Ouerre jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'administrateur de:

- Mr Patrice Vilmant, né le 24 février 1951 à Amiens (France), demeurant 12, rue du Pont à F-80800 Chipilly (France);
- Mr Georges Morokowski, né le 4 février 1957 à Paris (France) demeurant 7, avenue Voltaire à f-87200 Saint-Junien (France) jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Le mandat de commissaire de Monsieur Peter Mahieu, né le 15 juillet 1973 à Malmesbury (Afrique du Sud), demeurant 10, rue du marais à F-80800 Chipilly (France) a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

CHEMTECH S.A.

Référence de publication: 2014131127/21.

(140148826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Frieden & Quintus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130642/9.

(140147866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

VECTIS Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 441.420,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014130970/11.

(140148236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Lux Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014131386/14.

(140148980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 181.387.

Extrait des décisions de l'associé unique prisent en date du 14 Août 2014

L'associé unique décide:

- de nommer comme Gérant de catégorie A de la société avec effet au 11 Août 2014 et pour une durée indéterminée:

Madame Renata Maria Kaczynska, née le 23 juillet 1971 à Zambrow, résident au 4, Stary Laskowiec 18-300 Zambrow (Pologne)

- de modifier le mandat de Gérant de Messieurs Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014131552/20.

(140149213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Gestron Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130649/9.

(140148468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

HarbourVest VII-Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014130670/10.

(140148383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANIVAL S.A. SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131394/12.

(140148729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2014

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131395/23.

(140148842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Gloria 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Gloria 7 S.à r.l.

A. Eremin

Gérant unique

Référence de publication: 2014130652/13.

(140147946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

LEAF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 37.669.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Susan Cox, Monsieur Michel Y. de Beaumont, Monsieur Jean-Michel Gelhay et Monsieur Alessandro Bottinelli, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire Deloitte S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour LEAF

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014130766/18.

(140148274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

LK Advisers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.828.

Suite au contrat de cession de parts du 9 mars 2012 entre Letterkenny Holdings Ltd et Karrick Limited, les 10.000 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est désormais détenue par:

Karrick Limited, ayant son siège social situé Park Place, Park Street St Peter Port, Guernsey, GY1 1EE (immatriculé sous le numéro 41823, avec effet au 9 mars 2012.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Georges SCHEUER, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Pierre CLAUDEL, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Douwe TERPSTRA, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour LK Advisers Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130773/23.

(140148160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Kapa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 36.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.
Pour KAPA PARTICIPATIONS S.A.
Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014130740/12.

(140147839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Jacquet International, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 49.219.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jean WAGENER
Administrateur

Référence de publication: 2014130720/13.

(140148405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

LFP Opportunity Loans, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 158.123.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 15 juillet 2014

Le conseil d'administration (le "Conseil") de la Société prend connaissance ce jour de la décision de M. Nicolas Duban de renoncer à son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Le Conseil prend acte que la fin du mandat de M. Nicolas Duban prendra effet à partir du 30 juin 2014 bien que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 14 juillet 2014 avait décidé de renouveler son mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015.

Le Conseil décide de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014131377/14.

(140148913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 159.102.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société tenue le 5 mars 2014 la décision suivante:

Le renouvellement des mandats des Gérants suivants jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en 2015:

- Mr. Ronan Carroll; et
- Mr. Cédric Bradfer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130735/15.

(140147927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Kewar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 156.516.

—
Veillez noter que le nom exacte de la société en tant que Commissaire aux comptes et ayant son siège social au Chamerstrasse 30, CH-6304 Zug, est Firi Treuhand AG et non FIRI FIDUCIAIRE S.A. comme mentionné auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2014131351/10.

(140148929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Keystone Real Estate Placement, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.162.

—
Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 décembre 2013 pour être au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Finexis S.A.

Référence de publication: 2014131352/12.

(140148920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

KTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.818.

—
En date du 20 juin 2014, Monsieur Aloyse Wagner est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat se terminant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.
G.T. Experts Comptables sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014131358/13.

(140148677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Luxpiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.387.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 19 août 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015:

* (i) Madame Sandrine BISARO née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131388/19.

(140149121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

MadInAilleur S.à r l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 55, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 175.905.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014131391/12.

(140148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Logical SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.902.

Les comptes annuels pour la période du 24 janvier 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGICAL SICAV SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014131382/12.

(140148963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Meridian Investment Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 94.803.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 août 2014 que
M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg,
a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de SG SERVICES S.à r.l., démissionnaire, avec
mission à partir des comptes au 31.12.2013.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2014131407/14.

(140149046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 31 juillet 2014

- La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce),
demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B en
remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat sera renouvelé jusque l'assemblée
générale statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme
M GROUP INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2014131390/16.

(140149170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Travaux Modernes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 55.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour TRAVAUX MODERNES SàRL

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014130955/12.

(140147838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Eurobarbican, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.582.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131191/9.

(140148721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated December 31, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 13, 2014 under number 664.

The meeting was presided by Ms Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Laetitia Piscione, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred five thousand five hundred twenty three Euros (EUR 805,523) so as to bring it from its current amount of twenty seven million four hundred fifty two thousand five hundred sixty two Euros (EUR 27,452,562) up to twenty eight million two hundred fifty eight thousand eighty five Euros (EUR 28,258,085) by issuance of eight hundred five thousand five hundred twenty three (805,523) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eighty thousand five hundred fifty two Euros and thirty Cents (EUR 80,552.30);

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of fifty one thousand eight Euros (EUR 51,008) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred fifty eight thousand eighty five Euros

(EUR 28,258,085) up to twenty eight million three hundred nine thousand ninety three Euros (EUR 28,309,093) by issuance of fifty one thousand eight (51,008) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of five thousand one hundred Euros and eighty Cents (EUR 5,100.80);

3. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy six thousand eight hundred twenty two Euros (EUR 76,822) so as to bring it from its current amount of twenty eight million three hundred nine thousand ninety three Euros (EUR 28,309,093) down to twenty eight million two hundred thirty two thousand two hundred seventy one Euros (EUR 28,232,271) by cancellation of seventy six thousand eight hundred twenty two (76,822) class B shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value;

4. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred five thousand seven hundred ninety seven Euros (EUR 305,797) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred thirty two thousand two hundred seventy one Euros (EUR 28,232,271) down to twenty seven million nine hundred twenty six thousand four hundred seventy four Euros (EUR 27,926,474) by cancellation of three hundred five thousand seven hundred ninety seven (305,797) class J shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value;

5. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty seven thousand thirty two Euros (EUR 267,032) so as to bring it from its current amount of twenty seven million nine hundred twenty six thousand four hundred seventy four Euros (EUR 27,926,474) down to twenty seven million six hundred fifty nine thousand four hundred forty two Euros (EUR 27,659,442) by cancellation of two hundred sixty seven thousand thirty two (267,032) class K shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value;

6. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand three hundred ninety seven Euros (EUR 530,397) so as to bring it from its current amount of twenty seven million six hundred fifty nine thousand four hundred forty two Euros (EUR 27,659,442) down to twenty seven million one hundred twenty nine thousand forty five Euros (EUR 27,129,045) by cancellation of five hundred thirty thousand three hundred ninety seven (530,397) self-held Class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

7. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand eight hundred forty one Euros (EUR 88,841) so as to bring it from its current amount of twenty seven million one hundred twenty nine thousand forty five Euros (EUR 27,129,045) down to twenty seven million forty thousand two hundred four Euros (EUR 27,040,204) by cancellation of eighty eight thousand eight hundred forty one (88,841) self-held Class V ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

8. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty six thousand one hundred thirty four Euros (EUR 766,134) so as to bring it from its current amount of twenty seven million forty thousand two hundred four Euros (EUR 27,040,204) down to twenty six million two hundred seventy four thousand seventy Euros (EUR 26,274,070) by cancellation of seven hundred sixty six thousand one hundred thirty four (766,134) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

9. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of fifty six thousand six hundred twenty seven Euros (EUR 56,627) so as to bring it from its current amount of twenty six million two hundred seventy four thousand seventy Euros (EUR 26,274,070) down to twenty six million two hundred seventeen thousand four hundred forty three Euros (EUR 26,217,443) by cancellation of fifty six thousand six hundred twenty seven (56,627) self-held Class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

10. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred three thousand one hundred sixty three Euros (EUR 703,163) so as to bring it from its current amount of twenty six million two hundred seventeen thousand four hundred forty three Euros (EUR 26,217,443) down to twenty five million five hundred fourteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 25,514,280) by cancellation of seven hundred three thousand one hundred sixty three (703,163) self-held Class H ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

11. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand seven hundred seventy seven Euros (EUR 17,777) so as to bring it from its current amount twenty five million five hundred fourteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 25,514,280) down to twenty five million four hundred ninety six thousand three Euros (EUR 25,496,503) by cancellation of seventeen thousand seven hundred seventy seven (17,777) selfheld Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

12. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred eighty thousand one hundred sixty eight Euros (EUR 2,180,168) so as to bring it from its current amount of twenty five million four hundred ninety six thousand three Euros (EUR 25,496,503) down to twenty three million three hundred sixteen thousand three hundred thirty five Euros (EUR 23,316,335) by cancellation of two million one hundred eighty thousand one hundred sixty eight (2,180,168) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

13. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of six hundred sixty four thousand four hundred ninety nine Euros (EUR 664,499) so as to bring it from its current amount of twenty three million three hundred sixteen thousand three hundred thirty five Euros (EUR 23,316,335) down to twenty two million six hundred fifty one thousand eight hundred thirty six Euros (EUR 22,651,836) by cancellation of six hundred sixty four thousand four hundred ninety nine (664,499) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

14. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty three thousand four hundred sixty seven Euros (EUR 33,467) so as to bring it from its current amount of twenty two million six hundred fifty one thousand eight hundred thirty six Euros (EUR 22,651,836) down to twenty two million six hundred eighteen thousand three hundred sixty nine Euros (EUR 22,618,369) by cancellation of thirty three thousand four hundred sixty seven (33,467) self-held Class K ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

15. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixteen thousand ninety six Euros (EUR 216,096) so as to bring it from its current amount of twenty two million six hundred eighteen thousand three hundred sixty nine Euros (EUR 22,618,369) up to twenty two million eight hundred thirty four thousand four hundred sixty five Euros (EUR 22,834,465) by issuance of two hundred sixteen thousand ninety six (216,096) new ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty one thousand six hundred nine Euros and sixty Cents (EUR 21,609.60);

16. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of thirty seven thousand one hundred twenty six Euros (EUR 37,126) so as to bring it from its current amount of twenty two million eight hundred thirty four thousand four hundred sixty five Euros (EUR 22,834,465) up to twenty two million eight hundred seventy one thousand five hundred ninety one Euros (EUR 22,871,591) by issuance of thirty seven thousand one hundred twenty six (37,126) new ordinary shares of Class I of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of sixty eight thousand forty five Euros and twenty three Cents (EUR 68,045.23);

17. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases and increases;

18. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

19. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred five thousand five hundred twenty three Euros (EUR 805,523) so as to bring it from its current amount of twenty seven million four hundred fifty two thousand five hundred sixty two Euros (EUR 27,452,562) up to twenty eight million two hundred fifty eight thousand eighty five Euros (EUR 28,258,085) by issuance of eight hundred five thousand five hundred twenty three (805,523) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eighty thousand five hundred fifty two Euros and thirty Cents (EUR 80,552.30), which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of eight hundred eighty six thousand seventy five Euros and thirty Cents (EUR 886,075.30) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number E of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	143 204	143 204,00	14 320,40	-157 524,40	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	107 403	107 403,00	10 740,30	-118 143,30	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	107 403	107 403,00	10 740,30	-118 143,30	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	179 005	179 005,00	17 900,50	-196 905,50	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR	54 131	54 131,00	5 413,10	-59 544,10	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	42 532	42 532,00	4 253,20	-46 785,20	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	171 845	171 845,00	17 184,50	-189 029,50	0,00

Total	805 523	805 523,00	80 552,30	-886 075,30	0,00
-----------------	---------	------------	-----------	-------------	------

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty one thousand eight Euros (EUR 51,008) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred fifty eight thousand eighty five Euros (EUR 28,258,085) up to twenty eight million three hundred nine thousand ninety three Euros (EUR 28,309,093) by issuance of fifty one thousand eight (51,008) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of five thousand one hundred Euros and eighty Cents (EUR 5,100.80) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of fifty six thousand one hundred eight Euros and eighty Cents (EUR 56,108.80) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number R of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	9 068	9 068,00	906,80	-9 974,80	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	6 801	6 801,00	680,10	-7 481,10	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	6 801	6 801,00	680,10	-7 481,10	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	11 335	11 335,00	1 133,50	-12 468,50	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR	3 428	3 428,00	342,80	-3 770,80	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	2 693	2 693,00	269,30	-2 962,30	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	10 882	10 882,00	1 088,20	-11 970,20	0,00
Total	51 008	51 008,00	5 100,80	-56 108,80	0,00

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of Shareholder Number E of the Company by an amount of seventy six thousand eight hundred twenty two Euros (EUR 76,822) so as to bring it from its current amount of twenty eight million three hundred nine thousand ninety three Euros (EUR 28,309,093) down to twenty eight million two hundred thirty two thousand two hundred seventy one Euros (EUR 28,232,271) by cancellation of seventy six thousand eight hundred twenty two (76,822) class B shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seven thousand six hundred eighty two Euros and twenty cents (EUR 7,682.20).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of eighty four thousand five hundred four Euros and twenty Cents (EUR 84,504.20) to the distributable reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of B shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-13 657	-13 657,00	-1 365,70	15 022,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-10 243	-10 243,00	-1 024,30	11 267,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10 243	-10 243,00	-1 024,30	11 267,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-17 072	-17 072,00	-1 707,20	18 779,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-5 162	-5 162,00	-516,20	5 678,20
Altamar Buyout Global III, FCR	-4 056	-4 056,00	-405,60	4 461,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-16 389	-16 389,00	-1 638,90	18 027,90
Total	-76 822	-76 822,00	-7 682,20	84 504,20

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred five thousand seven hundred ninety seven Euros (EUR 305,797) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred thirty two thousand two hundred seventy one Euros (EUR 28,232,271) down to twenty seven million nine hundred twenty six thousand four hundred seventy four Euros (EUR 27,926,474) by cancellation of three hundred five thousand seven hundred ninety seven (305,797) class J shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty thousand five hundred seventy nine Euros and seventy Cents (EUR 30,579.70).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of three hundred thirty six thousand three hundred seventy six Euros and seventy Cents (EUR 336,376.70) to the distributable reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of J shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-54 364	-54 364,00	-5 436,40	59 800,40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-40 773	-40 773,00	-4 077,30	44 850,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-40 773	-40 773,00	-4 077,30	44 850,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-67 955	-67 955,00	-6 795,50	74 750,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-20 550	-20 550,00	-2 055,00	22 605,00
Altamar Buyout Global III, FCR	-16 146	-16 146,00	-1 614,60	17 760,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-65 236	-65 236,00	-6 523,60	71 759,60
Total	-305 797	-305 797,00	-30 579,70	336 376,70

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty seven thousand thirty two Euros (EUR 267,032) so as to bring it from its current amount of twenty seven million nine hundred twenty six thousand four hundred seventy four Euros (EUR 27,926,474) down to twenty seven million six hundred fifty nine thousand four hundred forty two Euros (EUR 27,659,442) by cancellation of two hundred sixty seven thousand thirty two (267,032) class K shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to twenty six thousand seven hundred three Euros and twenty Cents (EUR 26,703.20) to the distributable reserves of the Company as follows:

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of two hundred ninety three thousand seven hundred thirty five Euros and twenty Cents (EUR 293,735.20) to the distributable reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of K shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-47 472	-47 472,00	-4 747,20	52 219,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-35 604	-35 604,00	-3 560,40	39 164,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-35 604	-35 604,00	-3 560,40	39 164,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-59 340	-59 340,00	-5 934,00	65 274,00
Altamar Buyout Global II, FCR	-17 945	-17 945,00	-1 794,50	19 739,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-14 099	-14 099,00	-1 409,90	15 508,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-56 968	-56 968,00	-5 696,80	62 664,80
Total	-267 032	-267 032,00	-26 703,20	293 735,20

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems five hundred thirty thousand three hundred ninety seven (530,397) class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, at the fair market value (the "FMV") for an amount of six hundred thirteen thousand four hundred ninety one Euros and sixty one Cents (EUR 613,491.61). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand three hundred ninety seven Euros (EUR 530,397) so as to bring it from its current amount of twenty seven million six hundred fifty nine

thousand four hundred forty two Euros (EUR 27,659,442) down to twenty seven million one hundred twenty nine thousand forty five Euros (EUR 27,129,045) by cancellation of five hundred thirty thousand three hundred ninety seven (530,397) shelf held Class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to fifty three thousand thirty nine Euros and seventy Cents (EUR 53,039.70).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie thirty thousand fifty four Euros and ninety one Cents (EUR 30,054.91), will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of six hundred thirteen thousand four hundred ninety one Euros and sixty one Cents (EUR 613,491.61) will be credited to the shareholders' payables (the "Shareholders' Payables") as follows:

Shareholder	Number of W shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-94 293	-94 293,00	-9 429,30	-5 343,00	109 065,30
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-70 720	-70 720,00	-7 072,00	-4 007,00	81 799,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-70 720	-70 720,00	-7 072,00	-4 007,00	81 799,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-117 866	-117 866,00	-11 786,60	-6 679,00	136 331,60
Altamar Buyout Global II, FCR	-35 643	-35 643,00	-3 564,30	-2 020,00	41 227,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-28 005	-28 005,00	-2 800,50	-1 587,00	32 392,50
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-113 150	-113 150,00	-11 315,00	-6 411,91	130 876,91
Total	-530 397	-530 397,00	-53 039,70	-30 054,91	613 491,61

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems eighty eight thousand eight hundred forty one (88,841) class V ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one hundred thousand two hundred eighty four Euros and seventy one Cents (EUR 100,284.71). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand eight hundred forty one Euros (EUR 88,841) so as to bring it from its current amount of twenty seven million one hundred twenty nine thousand forty five Euros (EUR 27,129,045) down to twenty seven million forty thousand two hundred four Euros (EUR 27,040,204) by cancellation of eighty eight thousand eight hundred forty one (88,841) self-held Class V ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to eight thousand eight hundred eighty four Euros and ten Cents (EUR 8,884.10).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two thousand five hundred fifty nine Euros and sixty one Cents (EUR 2,559.61) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one hundred thousand two hundred eighty four Euros and seventy one Cents (EUR 100,284.71) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of V shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-15 794	-15 794,00	-1 579,40	-455,00	17 828,40

139271

Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-11 845	-11 845,00	-1 184,50	-341,00	13 370,50
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-11 845	-11 845,00	-1 184,50	-341,00	13 370,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-19 742	-19 742,00	-1 974,20	-569,00	22 285,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-5 970	-5 970,00	-597,00	-172,00	6 739,00
Altamar Buyout Global III, FCR	-4 691	-4 691,00	-469,10	-135,00	5 295,10
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-18 954	-18 954,00	-1 895,40	-546,61	21 396,01
Total	<u>-88 841</u>	<u>-88 841,00</u>	<u>-8 884,10</u>	<u>-2 559,61</u>	<u>100 284,71</u>

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems seven hundred sixty six thousand one hundred thirty four (766,134) class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one million six hundred twenty four thousand six hundred forty eight Euros (EUR 1,624,648). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty six thousand one hundred thirty four Euros (EUR 766,134) so as to bring it from its current amount of twenty seven million forty thousand two hundred four Euros (EUR 27,040,204) down to twenty six million two hundred seventy four thousand seventy Euros (EUR 26,274,070) by cancellation of seven hundred sixty six thousand one hundred thirty four (766,134) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventy six thousand six hundred thirteen Euros and forty Cents (EUR 76,613.40).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie seven hundred eighty one thousand nine hundred Euros and sixty Cents (EUR 781,900.60) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million six hundred twenty four thousand six hundred forty eight Euros (EUR 1,624,648) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of L shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-136 202	-136 202,00	-13 620,20	-139 005,00	288 827,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-102 151	-102 151,00	-10 215,10	-104 253,00	216 619,10
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-102 151	-102 151,00	-10 215,10	-104 253,00	216 619,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-170 252	-170 252,00	-17 025,20	-173 756,00	361 033,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-51 484	-51 484,00	-5 148,40	-52 544,00	109 176,40
Altamar Buyout Global III, FCR	-40 452	-40 452,00	-4 045,20	-41 284,00	85 781,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-163 442	-163 442,00	-16 344,20	-166 805,60	346 591,80
Total	<u>-766 134</u>	<u>-766 134,00</u>	<u>-76 613,40</u>	<u>-781 900,60</u>	<u>1 624 648,00</u>

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems fifty six thousand six hundred twenty seven (56,627) class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one million six hundred thirty eight thousand forty four Euros (EUR 1,638,044). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty six thousand six hundred twenty seven Euros (EUR 56,627) so as to bring it from its current amount of twenty six million two hundred seventy four thousand seventy Euros (EUR 26,274,070) down to twenty six million two hundred seventeen thousand four hundred forty three Euros (EUR 26,217,443) by cancellation of fifty six thousand six hundred twenty seven (56,627) self-held Class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value

each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to five thousand six hundred sixty two Euros and seventy Cents (EUR 5,662.70).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million five hundred seventy five thousand seven hundred fifty four Euros and thirty Cents (EUR 1,575,754.30) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million six hundred thirty eight thousand forty four Euros (EUR 1,638,044) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of G shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-10 067	-10 067,00	-1 006,70	-280 134,00	291 207,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-7 550	-7 550,00	-755,00	-210 101,00	218 406,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-7 550	-7 550,00	-755,00	-210 101,00	218 406,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-12 584	-12 584,00	-1 258,40	-350 168,00	364 010,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-3 805	-3 805,00	-380,50	-105 891,00	110 076,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-2 990	-2 990,00	-299,00	-83 200,00	86 489,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-12 081	-12 081,00	-1 208,10	-336 159,30	349 448,40
Total	-56 627	-56 627,00	-5 662,70	-1 575 754,30	1 638 044,00

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems seven hundred three thousand one hundred sixty three (703,163) class H ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of three million three hundred forty seven thousand six hundred five Euros (EUR 3,347,605). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred three thousand one hundred sixty three Euros (EUR 703,163) so as to bring it from its current amount of twenty six million two hundred seventeen thousand four hundred forty three Euros (EUR 26,217,443) down to twenty five million five hundred fourteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 25,514,280) by cancellation of seven hundred three thousand one hundred sixty three (703,163) self-held Class H ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventy thousand three hundred sixteen Euros and thirty Cents (EUR 70,316.30).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two million five hundred seventy four thousand one hundred twenty five Euros and seventy Cents (EUR 2,574,125.70) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three million three hundred forty seven thousand six hundred five Euros (EUR 3,347,605) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of H shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-125 007	-125 007,00	-12 500,70	-457 622,00	595 129,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-93 755	-93 755,00	-9 375,50	-343 217,00	446 347,50

Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-93 755	-93 755,00	-9 375,50	-343 217,00	446 347,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-156 258	-156 258,00	-15 625,80	-572 028,00	743 911,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-47 253	-47 253,00	-4 725,30	-172 981,00	224 959,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-37 127	-37 127,00	-3 712,70	-135 914,00	176 753,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-150 008	-150 008,00	-15 000,80	-549 146,70	714 155,50
Total	-703 163	-703 163,00	-70 316,30	-2 574 125,70	3 347 605,00

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems seventeen thousand seven hundred seventy seven (17,777) class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one hundred seventy eight thousand seven hundred forty four Euros (EUR 178,744). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand seven hundred seventy seven Euros (EUR 17,777) so as to bring it from its current amount twenty five million five hundred fourteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 25,514,280) down to twenty five million four hundred ninety six thousand five hundred three Euros (EUR 25,496,503) by cancellation of seventeen thousand seven hundred seventy seven (17,777) self-held Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one thousand seven hundred seventy seven Euros and seventy Cents (EUR 1,777.70).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one hundred fifty nine thousand one hundred eighty nine Euros and thirty Cents (EUR 159,189.30) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one hundred seventy eight thousand seven hundred forty four Euros (EUR 178,744) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of O shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-3 160	-3 160,00	-316,00	-28 300,00	31 776,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-2 370	-2 370,00	-237,00	-21 225,00	23 832,00
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-2 370	-2 370,00	-237,00	-21 225,00	23 832,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-3 950	-3 950,00	-395,00	-35 375,00	39 720,00
Altamar Buyout Global II, FCR	-1 195	-1 195,00	-119,50	-10 698,00	12 012,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-939	-939,00	-93,90	-8 405,00	9 437,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3 793	-3 793,00	-379,30	-33 961,30	38 133,60
Total	-17 777	-17 777,00	-1 777,70	-159 189,30	178 744,00

Twelfth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems two million one hundred eighty thousand one hundred sixty eight (2,180,168) class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of three million eight hundred seventy five thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 3,875,888). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of two million one hundred eighty thousand one hundred sixty eight Euros (EUR 2,180,168) so as to bring it from its current amount of twenty five million four hundred ninety six thousand five hundred three Euros (EUR 25,496,503) down to twenty three million three hundred sixteen thousand three hundred thirty five Euros (EUR 23,316,335) by cancellation of two million one hundred eighty thousand one hundred sixty eight (2,180,168) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to two hundred eighteen thousand sixteen Euros and eighty Cents (EUR 218,016.80).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million four hundred seventy seven thousand seven hundred three Euros and twenty Cents (EUR 1,477,703.20) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three million eight hundred seventy five thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 3,875,888) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of C shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-387 585	-387 585,00	-38 758,50	-262 703,00	689 046,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-290 689	-290 689,00	-29 068,90	-197 027,00	516 784,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-290 689	-290 689,00	-29 068,90	-197 027,00	516 784,90
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-484 482	-484 482,00	-48 448,20	-328 378,00	861 308,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-146 507	-146 507,00	-14 650,70	-99 302,00	260 459,70
Altamar Buyout Global III, FCR	-115 113	-115 113,00	-11 511,30	-78 023,00	204 647,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-465 103	-465 103,00	-46 510,30	-315 243,20	826 856,50
Total	-2 180 168	-2 180 168,00	-218 016,80	-1 477 703,20	3 875 888,00

Thirteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems six hundred sixty four thousand four hundred ninety nine (664,499) class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of eight hundred five thousand fifty nine Euros and seventy eight Cents (EUR 805,059.78). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred sixty four thousand four hundred ninety nine Euros (EUR 664,499) so as to bring it from its current amount of twenty three million three hundred sixteen thousand three hundred thirty five Euros (EUR 23,316,335) down to twenty two million six hundred fifty one thousand eight hundred thirty six Euros (EUR 22,651,836) by cancellation of six hundred sixty four thousand four hundred ninety nine (664,499) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to sixty six thousand four hundred forty nine Euros ninety Cents (EUR 66,449.90).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie seventy four thousand one hundred ten Euros and eighty eight Cents (EUR 74,110.88) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of eight hundred five thousand fifty nine Euros and seventy eight Cents (EUR 805,059.78) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of E shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-118 133	-118 133,00	-11 813,30	-13 175,00	143 121,30
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-88 600	-88 600,00	-8 860,00	-9 881,00	107 341,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-88 600	-88 600,00	-8 860,00	-9 881,00	107 341,00

139275

LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-147 666	-147 666,00	-14 766,60	-16 469,00	178 901,60
Altamar Buyout Global II, FCR	-44 654	-44 654,00	-4 465,40	-4 980,00	54 099,40
Altamar Buyout Global III, FCR	-35 086	-35 086,00	-3 508,60	-3 913,00	42 507,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-141 760	-141 760,00	-14 176,00	-15 811,88	171 747,88
Total	-664 499	-664 499,00	-66 449,90	-74 110,88	805 059,78

Fourteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems thirty three thousand four hundred sixty seven (33,467) class K ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of fifty eight thousand two hundred seventy five Euros (EUR 58,275). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty three thousand four hundred sixty seven Euros (EUR 33,467) so as to bring it from its current amount of twenty two million six hundred fifty one thousand eight hundred thirty six Euros (EUR 22,651,836) down to twenty two million six hundred eighteen thousand three hundred sixty nine Euros (EUR 22,618,369) by cancellation of thirty three thousand four hundred sixty seven (33,467) self-held Class K ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to three thousand three hundred forty six Euros and seventy Cents (EUR 3,346.70).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie twenty one thousand four hundred sixty one Euros and thirty Cents (EUR 21,461.30) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of fifty eight thousand two hundred seventy five Euros (EUR 58,275) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of K shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-5 950	-5 950,00	-595,00	-3 815,00	10 360,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-4 462	-4 462,00	-446,20	-2 862,00	7 770,20
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-4 462	-4 462,00	-446,20	-2 862,00	7 770,20
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-7 437	-7 437,00	-743,70	-4 769,00	12 949,70
Altamar Buyout Global II, FCR	-2 249	-2 249,00	-224,90	-1 442,00	3 915,90
Altamar Buyout Global III, FCR	-1 767	-1 767,00	-176,70	-1 133,00	3 076,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-7 140	-7 140,00	-714,00	-4 578,30	12 432,30
Total	-33 467	-33 467,00	-3 346,70	-21 461,30	58 275,00

Fifteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred sixteen thousand ninety six Euros (EUR 216,096) so as to bring it from its current amount of twenty two million six hundred eighteen thousand three hundred sixty nine Euros (EUR 22,618,369) up to twenty two million eight hundred thirty four thousand four hundred sixty five Euros (EUR 22,834,465) by issuance of two hundred sixteen thousand ninety six (216,096) new ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty one thousand six hundred nine Euros and sixty Cents (EUR 21,609.60) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two hundred thirty seven thousand seven hundred five Euros and sixty Cents (EUR 237,705.60) shall be fully paid in by contribution in kind of part of the Shareholders Payables of the Company as follows:

139276

Shareholder	Number K of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	38 417	38 417,00	3 841,70	0,00	-42 258,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	28 813	28 813,00	2 881,30	0,00	-31 694,30
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	28 813	28 813,00	2 881,30	0,00	-31 694,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	48 021	48 021,00	4 802,10	0,00	-52 823,10
Altamar Buyout Global II, FCR	14 522	14 522,00	1 452,20	0,00	-15 974,20
Altamar Buyout Global III, FCR	11 410	11 410,00	1 141,00	0,00	-12 551,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	46 100	46 100,00	4 610,00	0,00	-50 710,00
Total	216 096	216 096,00	21 609,60	0,00	-237 705,60

Sixteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty seven thousand one hundred twenty six Euros (EUR 37,126) so as to bring it from its current amount of twenty two million eight hundred thirty four thousand four hundred sixty five Euros (EUR 22,834,465) up to twenty two million eight hundred seventy one thousand five hundred ninety one Euros (EUR 22,871,591) by issuance of thirty seven thousand one hundred twenty six (37,126) new ordinary shares of Class I of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of sixty eight thousand forty five Euros and twenty three Cents (EUR 68,045.23) to be further allocated to (i) the legal reserve for three thousand seven hundred twelve Euros and sixty Cents (EUR 3,712.60) and (ii) the other distributable reserves of the Company for sixty-four thousand three hundred thirty-two Euros and sixty-three Cents (EUR 64,332.63).

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of one hundred five thousand one hundred seventy-one Euros and twenty-three Cents (EUR 105,171.23) shall be fully paid in by contribution in kind of part of the Shareholders Payables of the Company as follows

Shareholder	Number I of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	6 600	6 600,00	660,00	11 437,00	-18 697,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	4 950	4 950,00	495,00	8 578,00	-14 023,00
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	4 950	4 950,00	495,00	8 578,00	-14 023,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	8 250	8 250,00	825,00	14 296,00	-23 371,00
Altamar Buyout Global II, FCR	2 495	2 495,00	249,50	4 323,00	-7 067,50
Altamar Buyout Global III, FCR	1 960	1 960,00	196,00	3 397,00	-5 553,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	7 921	7 921,00	792,10	13 723,63	-22 436,73
Total	37 126	37 126,00	3 712,60	64 332,63	-105 171,23

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company all represented by Fatima Lahmer by virtue of seven (7) powers of attorney given in July and August 2014 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

1. Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

2. Assurances du Credit Mutuel IARD, confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

3. Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

4. Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

5. Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

6. Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado, confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

7. LGT Capital Invest (Ireland) Ltd, confirmed its subscription for the respective number of new Class E, R, K and I shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the report of Audit Conseil Services S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises) on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the new shares to be issued with total related legal reserve and other reserves as described above.” The said report, after having been signed “ne varietur” by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Nineteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of twenty two million eight hundred seventy one thousand five hundred ninety one Euros (EUR 22,871,591) consisting in one (1) A management share, three hundred two thousand two hundred ninety three (302,293) Class B ordinary shares, two hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen (288,718) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, two million four hundred forty six thousand forty nine (2,446,049) Class E ordinary shares, eleven thousand seven hundred sixty six (11,766) Class G ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, two million fifty six thousand four hundred nineteen (2,056,419) Class I ordinary shares, two million one hundred twenty three thousand four hundred thirty three (2,123,433) Class J ordinary shares, one million four hundred twenty thousand one hundred sixty three (1,420,163) Class K ordinary shares, one million nine hundred thirty eight thousand three hundred ninety three (1,938,393) Class L ordinary shares, two million two hundred thirty nine thousand nine hundred forty eight (2,239,948) Class M ordinary shares, eight hundred thirty three thousand forty eight (833,048) Class N ordinary shares, seven hundred twenty thousand six hundred twenty (720,620) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, one million three hundred sixty four thousand four hundred sixty six (1,364,466) Class Q ordinary shares, nine hundred fifteen thousand nine hundred eighty four (915,984) Class R ordinary shares, one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, nine hundred fourteen thousand eight hundred eighty eight (914,888) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Twentieth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately five thousand euros.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch en date du 31 décembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 13 mars 2014 sous le numéro 664.

L'assemblée est présidée par Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Laetitia Piscione, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de huit cent cinq mille cinq cent vingt-trois Euros (EUR 805.523) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-deux Euros (EUR 27.452.562) à vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq Euros (EUR 28.258.085) par émission de huit cent cinq mille cinq cent vingt-trois (805.523) nouvelles actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre-vingt mille cinq cent cinquante-deux Euros et trente Cents (EUR 80.552,30);

2. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de cinquante et un mille huit Euros (EUR 51.008) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq

Euros (EUR 28.258.085) à vingt-huit millions trois cent neuf mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 28.309.093) par émission de cinquante et un mille huit (51.008) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cinq mille cent Euros et quatre-vingt Cents (EUR 5.100,80);

3. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de soixante-seize mille huit cent vingt-deux Euros (EUR 76.822) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions trois cent neuf mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 28.309.093) à vingt-huit millions deux cent trente-deux mille deux cent soixante et onze Euros (EUR 28.232.271) par l'annulation de soixante-seize mille huit cent vingt-deux (76.822) actions ordinaires de Classe B de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

4. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 305,797) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent trente-deux mille deux cent soixante et onze Euros (EUR 28.232.271) à vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 27.926.474) par l'annulation de trois cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (305.797) actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

5. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux cent soixante-sept mille trente-deux Euros (EUR 267,032) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 27.926.474) à vingt-sept millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 27.659.442) par l'annulation de deux cent soixante-sept mille trente-deux (267.032) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

6. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 530.397) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 27.659.442) à vingt-sept millions cent vingt-neuf mille quarante-cinq Euros (EUR 27.129.045) par annulation de cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (530.397) actions ordinaires de Classe W auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

7. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre-vingt-huit mille huit cent quarante et un Euros (EUR 88.841) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions cent vingt-neuf mille quarante-cinq Euros (EUR 27.129.045) à vingt-sept millions quarante mille deux cent quatre Euros (EUR 27.040.204) par annulation de quatre-vingt-huit mille huit cent quarante et une (88.841) actions ordinaires de Classe V auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

8. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent soixante-six mille cent trente-quatre Euros (EUR 766.134) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions quarante mille deux cent quatre Euros (EUR 27.040.204) à vingt-six millions deux cent soixante-quatorze mille soixante-dix Euros (EUR 26.274.070) par annulation de sept cent soixante-six mille cent trente-quatre (766.134) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

9. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinquante-six mille six cent vingt-sept Euros (EUR 56.627) pour l'amener de son montant actuel de vingt-six millions deux cent soixante-quatorze mille soixante-dix Euros (EUR 26.274.070) à vingt-six millions deux cent dix-sept mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 26.217.443) par annulation de cinquante-six mille six cent vingt-sept (56.627) actions ordinaires de Classe G auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

10. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent trois mille cent soixante-trois Euros (EUR 703.163) pour l'amener de son montant actuel de vingt-six millions deux cent dix-sept mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 26.217.443) à vingt-cinq millions cinq cent quatorze mille deux cent quatre-vingt Euros (EUR 25.514.280) par annulation de sept cent trois mille cent soixante-trois (703.163) actions ordinaires de Classe H auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

11. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept Euros (EUR 17.777) pour l'amener de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent quatorze mille deux cent quatre-vingt Euros (EUR 25.514.280) à vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trois Euros (EUR 25.496.503) par annulation de dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (17.777) actions ordinaires de Classe O auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

12. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux millions cent quatre-vingt mille cent soixante-huit Euros (EUR 2.180.168) pour l'amener de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trois Euros (EUR 25.496.503) à vingt-trois millions trois cent seize mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 23.316.335) par annulation de deux millions cent quatre-vingt mille cent soixante-huit (2.180.168) actions ordinaires de Classe C auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

13. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de six cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 664.499) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions trois cent seize mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 23.316.335) à vingt-deux millions six cent cinquante et un mille huit cent trente-six Euros (EUR 22.651.836) par annulation de six cent soixante-

quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (664.499) actions ordinaires de Classe E auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

14. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trente-trois mille quatre cent soixante-sept Euros (EUR 33.467) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions six cent cinquante et un mille huit cent trente-six Euros (EUR 22.651.836) à vingt-deux millions six cent dix-huit mille trois cent soixante-neuf Euros (EUR 22.618.369) par annulation de trente-trois mille quatre cent soixante-sept (33.467) actions ordinaires de Classe K auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

15. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux cent seize mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 216.096) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions six cent dix-huit mille trois cent soixante-neuf Euros (EUR 22.618.369) à vingt-deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 22.834.465) par émission de deux cent seize mille quatre-vingt-seize (216.096) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt et un mille six cent neuf Euros et soixante Cents (EUR 21.609,60);

16. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de trente-sept mille cent vingt-six Euros (EUR 37.126) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 22.834.465) à vingt-deux millions huit cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 22.871.591) par émission de trente-sept mille cent vingt-six (37.126) nouvelles actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante-huit mille quarante-cinq Euros et vingt-trois Cents (EUR 68.045,23);

17. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

18. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

19. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de huit cent cinq mille cinq cent vingt-trois Euros (EUR 805.523) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-deux Euros (EUR 27.452.562) à vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq Euros (EUR 28.258.085) par émission de huit cent cinq mille cinq cent vingt-trois (805.523) nouvelles actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre-vingt mille cinq cent cinquante-deux Euros et trente Cents (EUR 80.552,30) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de huit cent quatre-vingt-six mille soixante-quinze Euros et trente Cents (EUR 886.075,30) sera entièrement payé par incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe E souscrites	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	143'204	143'204.00	14'320.40	-157'524.40	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	107'403	107'403.00	10'740.30	-118'143.30	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	107'403	107'403.00	10'740.30	-118'143.30	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	179'005	179'005.00	17'900.50	-196'905.50	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR . . .	54'131	54'131.00	5'413.10	-59'544.10	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	42'532	42'532.00	4'253.20	-46'785.20	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	171'845	171'845.00	17'184.50	-189'029.50	0,00
Total	805'523	805'523.00	80'552.30	-886'075.30	0,00

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de cinquante et un mille huit Euros (EUR 51.008) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq Euros (EUR 28.258.085) à vingt-huit millions trois cent neuf mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 28.309.093) par émission de cinquante et un mille huit (51.008) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cinq mille cent Euros et quatre-vingt Cents (EUR 5.100,80) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de cinquante-six mille cent huit Euros et quatre-vingt Cents (EUR 56.108,80) sera entièrement payé par incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe R souscrites	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	9'068	9'068.00	906.80	-9'974.80	0.00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	6'801	6'801.00	680.10	-7'481.10	0.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	6'801	6'801.00	680.10	-7'481.10	0.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	11'335	11'335.00	1'133.50	-12'468.50	0.00
Altamar Buyout Global II, FCR	3'428	3'428.00	342.80	-3'770.80	0.00
Altamar Buyout Global III, FCR	2'693	2'693.00	269.30	-2'962.30	0.00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	10'882	10'882.00	1'088.20	-11'970.20	0.00
Total	51'008	51'008.00	5'100.80	-56'108.80	0.00

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire (i) le capital social de la Société de soixante-seize mille huit cent vingt-deux Euros (EUR 76.822) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions trois cent neuf mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 28.309.093) à vingt-huit millions deux cent trente-deux mille deux cent soixante et onze Euros (EUR 28.232.271) par l'annulation de soixante-seize mille huit cent vingt-deux (76.822) actions ordinaires de Classe B de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à sept mille six cent quatre-vingt-deux Euros et vingt Cents (EUR 7.682,20).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide maintenant d'allouer le montant correspondant de la réduction de capital de quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre Euros et vingt Cents (EUR 84.504,20) aux réserves distribuables de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe B annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-13'657	-13'657.00	-1'365.70	15'022.70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-10'243	-10'243.00	-1'024.30	11'267.30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10'243	-10'243.00	-1'024.30	11'267.30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-17'072	-17'072.00	-1'707.20	18'779.20
Altamar Buyout Global II, FCR	-5'162	-5'162.00	-516.20	5'678.20
Altamar Buyout Global III, FCR	-4'056	-4'056.00	-405.60	4'461.60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-16'389	-16'389.00	-1'638.90	18'027.90
Total	-76'822	-76'822.00	-7'682.20	84'504.20

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire (i) le capital social de la Société de trois cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 305,797) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent

trente-deux mille deux cent soixante et onze Euros (EUR 28.232.271) à vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 27.926.474) par l'annulation de trois cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (305.797) actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros et soixante-dix Cents (EUR 30.579,70).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide maintenant d'allouer le montant correspondant de la réduction de capital de trois cent trente-six mille trois cent soixante-seize Euros et soixante-dix Cents (EUR 336.376,70) aux réserves distribuables de la comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe J annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-54'364	-54'364.00	-5'436.40	59'800.40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-40'773	-40'773.00	-4'077.30	44'850.30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-40'773	-40'773.00	-4'077.30	44'850.30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-67'955	-67'955.00	-6'795.50	74'750.50
Altamar Buyout Global II, FCR	-20'550	-20'550.00	-2'055.00	22'605.00
Altamar Buyout Global III, FCR	-16'146	-16'146.00	-1'614.60	17'760.60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-65'236	-65'236.00	-6'523.60	71'759.60
Total	-305'79	-305'797.00	-30'579.70	336'376.70

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire (i) le capital social de la Société de deux cent soixante-sept mille trente-deux Euros (EUR 267,032) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 27.926.474) à vingt-sept millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 27.659.442) par l'annulation de deux cent soixante-sept mille trente-deux (267.032) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à vingt-six mille sept cent trois Euros et vingt Cents (EUR 26.703,20).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide maintenant d'allouer le montant correspondant de la réduction de capital de deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-cinq Euros et vingt Cents (EUR 293.735,20) aux réserves distribuables de la comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe K annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-47'472	-47'472.00	-4'747.20	52'219.20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-35'604	-35'604.00	-3'560.40	39'164.40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-35'604	-35'604.00	-3'560.40	39'164.40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-59'340	-59'340.00	-5'934.00	65'274.00
Altamar Buyout Global II, FCR	-17'945	-17'945.00	-1'794.50	19'739.50
Altamar Buyout Global III, FCR	-14'099	-14'099.00	-1'409.90	15'508.90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-56'968	-56'968.00	-5'696.80	62'664.80
Total	-267'032	-267'032.00	-26'703.20	293'735.20

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (530.397) actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché («VM») pour un montant de six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-onze Euros et soixante et un Cents (EUR 613.491,61). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 530.397) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 27.659.442) à vingt-sept millions cent vingt-neuf mille quarante-cinq Euros (EUR 27.129.045) par annulation de cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (530.397) actions ordinaires de Classe W auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cinquante-trois mille trente-neuf Euros et soixante-dix Cents (EUR 53.039,70).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire trente mille cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-onze Cents (EUR 30.054,91) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-onze Euros et soixante et un Cents (EUR 613.491,61) sera crédité aux dettes des actionnaires (les «Dettes des Actionnaires») comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions V rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-94'293	-94'293.00	-9'429.30	-5'343.00	109'065.30
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-70'720	-70'720.00	-7'072.00	-4'007.00	81'799.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-70'720	-70'720.00	-7'072.00	-4'007.00	81'799.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-117'866	-117'866.00	-11'786.60	-6'679.00	136'331.60
Altamar Buyout Global II, FCR	-35'643	-35'643.00	-3'564.30	-2'020.00	41'227.30
Altamar Buyout Global III, FCR	-28'005	-28'005.00	-2'800.50	-1'587.00	32'392.50
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-113'150	-113'150.00	-11'315.00	-6'411.91	130'876.91
Total	-530'397	-530'397.00	-53'039.70	-30'054.91	613'491.61

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quatre-vingt-huit mille huit cent quarante et une (88.841) actions ordinaires de Classe V de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cent mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante et onze Cents (EUR 100.284,71). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre-vingt-huit mille huit cent quarante et un Euros (EUR 88.841) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions cent vingt-neuf mille quarante-cinq Euros (EUR 27.129.045) à vingt-sept millions quarante mille deux cent quatre Euros (EUR 27.040.204) par annulation de quatre-vingt-huit mille huit cent quarante et une (88.841) actions ordinaires de Classe V auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à huit mille huit cent quatre-vingt-quatre Euros et dix Cents (EUR 8.884,10).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux mille cinq cent cinquante-neuf Euros et soixante et un Cents (EUR 2.559,61) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cent mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante et onze Cents (EUR 100.284,71) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions V rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-15'794	-15'794.00	-1'579.40	-455.00	17'828.40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-11'845	-11'845.00	-1'184.50	-341.00	13'370.50

Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-11'845	-11'845.00	-1'184.50	-341.00	13'370.50
LGT Capital Invest (Ireland)					
Ltd	-19'742	-19'742.00	-1'974.20	-569.00	22'285.20
Altamar Buyout Global II, FCR . . .	-5'970	-5'970.00	-597.00	-172.00	6'739.00
Altamar Buyout Global III,					
FCR	-4'691	-4'691.00	-469.10	-135.00	5'295.10
Altamar Secondary opportunities					
IV, FCR	-18'954	-18'954.00	-1'895.40	-546.61	21'396.01
Total	-88'841	-88'841.00	-8'884.10	-2'559.61	100'284.71

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté sept cent soixante-six mille cent trente-quatre (766.134) actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant un million six cent vingt-quatre mille six cent quarante-huit Euros (EUR 1.624.648). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent soixante-six mille cent trente-quatre Euros (EUR 766.134) pour l'amener de son montant actuel de vingt-sept millions quarante mille deux cent quatre Euros (EUR 27.040.204) à vingt-six millions deux cent soixante-quatorze mille soixante-dix Euros (EUR 26.274.070) par annulation de sept cent soixante-six mille cent trente-quatre (766.134) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-seize mille six cent treize Euros et quarante Cents (EUR 76,613.40).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent Euros et soixante Cents (EUR 781.900,60) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un million six cent vingt-quatre mille six cent quarante-huit Euros (EUR 1.624.648) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions L rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-136'202	-136'202.00	-13'620.20	-139'005.00	288'827.20
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-102'151	-102'151.00	-10'215.10	-104'253.00	216'619.10
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-102'151	-102'151.00	-10'215.10	-104'253.00	216'619.10
LGT Capital Invest (Ireland)					
Ltd	-170'252	-170'252.00	-17'025.20	-173'756.00	361'033.20
Altamar Buyout Global II, FCR . . .	-51'484	-51'484.00	-5'148.40	-52'544.00	109'176.40
Altamar Buyout Global III,					
FCR	-40'452	-40'452.00	-4'045.20	-41'284.00	85'781.20
Altamar Secondary opportunities					
IV, FCR	-163'442	-163'442.00	-16'344.20	-166'805.60	346'591.80
Total	-766'134	-766'134.00	-76'613.40	-781'900.60	1'624'648.00

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cinquante-six mille six cent vingt-sept (56.627) actions ordinaires de Classe G de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant un million six cent trente-huit mille quarante-quatre Euros (EUR 1.638.044). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinquante-six mille six cent vingt-sept Euros (EUR 56.627) pour l'amener de son montant actuel de vingt-six millions deux cent soixante-quatorze mille soixante-dix Euros (EUR 26.274.070) à vingt-six millions

deux cent dix-sept mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 26.217.443) par annulation de cinquante-six mille six cent vingt-sept (56.627) actions ordinaires de Classe G auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cinq mille six cent soixante-deux Euros soixante-dix Cents (EUR 5.662,70).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million cinq cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.575.754,30) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un million six cent trente-huit mille quarante-quatre Euros (EUR 1.638.044) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions G rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-10'067	-10'067.00	-1'006.70	-280'134.00	291'207.70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-7'550	-7'550.00	-755.00	-210'101.00	218'406.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-7'550	-7'550.00	-755.00	-210'101.00	218'406.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-12'584	-12'584.00	-1'258.40	-350'168.00	364'010.40
Altamar Buyout Global II, FCR	-3'805	-3'805.00	-380.50	-105'891.00	110'076.50
Altamar Buyout Global III, FCR	-2'990	-2'990.00	-299.00	-83'200.00	86'489.00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-12'081	-12'081.00	-1'208.10	-336'159.30	349'448.40
Total	-56'627	-56'627.00	-5'662.70	-1'575'754.30	1'638'044.00

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté sept cent trois mille cent soixante-trois (703.163) actions ordinaires de Classe H de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de trois millions trois cent quarante-sept mille six cent cinq Euros (EUR 3.347.605).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent trois mille cent soixante-trois Euros (EUR 703.163) pour l'amener de son montant actuel de vingt-six millions deux cent dix-sept mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 26.217.443) à vingt-cinq millions cinq cent quatorze mille deux cent quatre-vingt Euros (EUR 25.514.280) par annulation de sept cent trois mille cent soixante-trois (703.163) actions ordinaires de Classe H auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-dix mille trois cent seize Euros et trente Cents (EUR 70.316,30).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingt-cinq Euros et soixante-dix Cents (EUR 2.574.125,70) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois millions trois cent quarante-sept mille six cent cinq Euros (EUR 3.347.605) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'Actions H rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
-------------	--	---	--	---	---

139286

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-125'007	-125'007.00	-12'500.70	-457'622.00	595'129.70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-93'755	-93'755.00	-9'375.50	-343'217.00	446'347.50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-93'755	-93'755.00	-9'375.50	-343'217.00	446'347.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-156'258	-156'258.00	-15'625.80	-572'028.00	743'911.80
Altamar Buyout Global II, FCR	-47'253	-47'253.00	-4'725.30	-172'981.00	224'959.30
Altamar Buyout Global III, FCR	-37'127	-37'127.00	-3'712.70	-135'914.00	176'753.70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-150'008	-150'008.00	-15'000.80	-549'146.70	714'155.50
Total	-703'163	-703'163.00	-70'316.30	-2'574'125.70	3'347'605.00

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (17.777) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cent soixante dix huit mille sept cent quarante quatre Euros (EUR 178.744).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept Euros (EUR 17.777) pour l'amener de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent quatorze mille deux cent quatre-vingt Euros (EUR 25.514.280) à vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trois Euros (EUR 25.496.503) par annulation de dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (17.777) actions ordinaires de Classe O auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à mille sept cent soixante-dix-sept Euros et soixante-dix Cents (EUR 1.777,70).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf Euros et trente Cents (EUR 159.189,30) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-quatre Euros (EUR 178.744) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'Actions O rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-3'160	-3'160.00	-316.00	-28'300.00	31'776.00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-2'370	-2'370.00	-237.00	-21'225.00	23'832.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2'370	-2'370.00	-237.00	-21'225.00	23'832.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-3'950	-3'950.00	-395.00	-35'375.00	39'720.00
Altamar Buyout Global II, FCR	-1'195	-1'195.00	-119.50	-10'698.00	12'012.50
Altamar Buyout Global III, FCR	-939	-939.00	-93.90	-8'405.00	9'437.90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3'793	-3'793.00	-379.30	-33'961.30	38'133.60
Total	-17'777	-17'777.00	-1'777.70	-159'189.30	178'744.00

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté deux millions cent quatre-vingt mille cent soixante-huit (2.180.168) actions ordinaires de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de trois millions huit cent soixante-quinze mille huit cent quarante-huit Euros (EUR 3.875.888). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux millions cent quatre-vingt mille cent soixante-huit Euros (EUR 2.180.168) pour l'amener de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trois Euros (EUR 25.496.503) à vingt-trois millions trois cent seize mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 23.316.335) par annulation de deux millions cent quatre-vingt mille cent soixante-huit (2.180.168) actions ordinaires de Classe C auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à deux cent dix-huit mille seize Euros et quatre-vingt Cents (EUR 218.016,80).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent trois Euros et vingt cents (EUR 1.477.703,20) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois millions huit cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.875.888) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions C rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-387'585	-387'585.00	-38'758.50	-262'703.00	689'046.50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-290'689	-290'689.00	-29'068.90	-197'027.00	516'784.90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-290'689	-290'689.00	-29'068.90	-197'027.00	516'784.90
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-484'482	-484'482.00	-48'448.20	-328'378.00	861'308.20
Altamar Buyout Global II, FCR	-146'507	-146'507.00	-14'650.70	-99'302.00	260'459.70
Altamar Buyout Global III, FCR	-115'113	-115'113.00	-11'511.30	-78'023.00	204'647.30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-465'103	-465'103.00	-46'510.30	-315'243.20	826'856.50
Total	-2'180'168	-2'180'168.00	-218'016.80	-1'477'703.20	3'875'888.00

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté six cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (664.499) actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de huit cent cinq mille cinquante-neuf Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 805.059,78). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de six cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 664.499) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions trois cent seize mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 23.316.335) à vingt-deux millions six cent cinquante et un mille huit cent trente-six Euros (EUR 22.651.836) par annulation de six cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (664.499) actions ordinaires de Classe E auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-six mille quatre cent quarante-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 66.449,90).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire soixante-quatorze

mille cent dix Euros et quatre-vingt-huit Cents (EUR 74.110,88) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de huit cent cinq mille cinquante-neuf Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 805.059,78) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions E rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-118'133	-118'133.00	-11'813.30	-13'175.00	143'121.30
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-88'600	-88'600.00	-8'860.00	-9'881.00	107'341.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-88'600	-88'600.00	-8'860.00	-9'881.00	107'341.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-147'666	-147'666.00	-14'766.60	-16'469.00	178'901.60
Altamar Buyout Global II, FCR	-44'654	-44'654.00	-4'465.40	-4'980.00	54'099.40
Altamar Buyout Global III, FCR	-35'086	-35'086.00	-3'508.60	-3'913.00	42'507.60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-141'760	-141'760.00	-14'176.00	-15'811.88	171'747.88
Total	-664'499	-664'499.00	-66'449.90	-74'110.88	805'059.78

Quatorzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente-trois mille quatre cent soixante-sept (33.467) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cinquante-huit mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 58.275). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trente-trois mille quatre cent soixante-sept Euros (EUR 33.467) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions six cent cinquante et un mille huit cent trente-six Euros (EUR 22.651.836) à vingt-deux millions six cent dix-huit mille trois cent soixante-neuf Euros (EUR 22.618.369) par annulation de trente-trois mille quatre cent soixante-sept (33.467) actions ordinaires de Classe K auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trois mille trois cent quarante-six Euros et soixante-dix Cents (EUR 3.346,70).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire vingt et un mille quatre cent soixante et un Euros et trente Cents (EUR 21.461,30) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cinquante-huit mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 58.275) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions K rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-5'950	-5'950.00	-595.00	-3'815.00	10'360.00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-4'462	-4'462.00	-446.20	-2'862.00	7'770.20
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-4'462	-4'462.00	-446.20	-2'862.00	7'770.20
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-7'437	-7'437.00	-743.70	-4'769.00	12'949.70
Altamar Buyout Global II, FCR	-2'249	-2'249.00	-224.90	-1'442.00	3'915.90

Altamar Buyout Global III, FCR	-1'767	-1'767.00	-176.70	-1'133.00	3'076.70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-7'140	-7'140.00	-714.00	-4'578.30	12'432.30
Total	-33'467	-33'467.00	-3'346.70	-21'461.30	58'275.00

Quinzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de deux cent seize mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 216.096) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions six cent dix-huit mille trois cent soixante-neuf Euros (EUR 22.618.369) à vingt-deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 22.834.465) par émission de deux cent seize mille quatre-vingt-seize (216.096) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt et un mille six cent neuf Euros et soixante Cents (EUR 21.609,60) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de deux cent trente-sept mille sept cent six Euros et soixante Cents (EUR 237.706,60) sera entièrement payé par apport en nature d'une partie des Dettes d'Actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions K souscrites	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	38'417	38'417.00	3'841.70	0.00	-42'258.70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	28'813	28'813.00	2'881.30	0.00	-31'694.30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	28'813	28'813.00	2'881.30	0.00	-31'694.30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	48'021	48'021.00	4'802.10	0.00	-52'823.10
Altamar Buyout Global II, FCR . . .	14'522	14'522.00	1'452.20	0.00	-15'974.20
Altamar Buyout Global III, FCR	11'410	11'410.00	1'141.00	0.00	-12'551.00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	46'100	46'100.00	4'610.00	0.00	-50'710.00
Total	216'096	216'096.00	21'609.60	0.00	-237'705.60

Seizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de trente-sept mille cent vingt-six Euros (EUR 37.126) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 22.834.465) à vingt-deux millions huit cent trente et onze mille cinq cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 22.871.591) par émission de trente-sept mille cent vingt-six (37.126) nouvelles actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante-huit mille quarante-cinq Euros et vingt-trois Cents (EUR 68.045,23) à allouer ensuite à (i) la réserve légale pour trois mille sept cent douze Euros et soixante Cents (EUR 3.712,60) et (ii) aux autres réserves distribuables de la Société pour soixante-quatre mille trois cent trente-deux Euros et soixante-trois Cents (EUR 64.332,63).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de cent cinq mille cent soixante et onze Euros et vingt trois Cents (EUR 105.171,23) sera entièrement payé par apport en nature d'une partie des Dettes d'Actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions I souscrites	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes d'Actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	6'600	6'600.00	660.00	11'437.00	-18'697.00

139290

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	4'950	4'950.00	495.00	8'578.00	-14'023.00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	4'950	4'950.00	495.00	8'578.00	-14'023.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	8'250	8'250.00	825.00	14'296.00	-23'371.00
Altamar Buyout Global II, FCR	2'495	2'495.00	249.50	4'323.00	-7'067.50
Altamar Buyout Global III, FCR	1'960	1'960.00	196.00	3'397.00	-5'553.00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	7'921	7'921.00	792.10	13'723.63	-22'436.73
Total	37'126	37'126.00	3'712.60	64'332.63	-105'171.23

Souscription et paiements

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Fatima Lahmer en vertu de sept (7) procurations données en juillet et août 2014 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

1. Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

2. Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

3. Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

4. Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

5. Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables

6. Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables

7. LGT Capital Invest (Ireland) Ltd a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions E, R, K et I énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport de l'apport en nature de Audit Conseil S.à r.l., auditeur indépendant (réviseur d'entreprises), dont la conclusion est la suivante

“Basé sur ce qui a été développé et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions à émettre avec le total des réserves légales et autres réserves comme décrit ci-dessus“

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Dix-neuvième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt deux millions huit cent soixante et onze mille cinq cent quatre vingt onze Euros (EUR 22.871.591) représenté par une (1) action de commandité A, trois cent deux mille deux cent quatre vingt treize (302.293) actions ordinaires de Classe B, deux cent quatre vingt huit mille sept cent dix-huit (288.718) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, deux millions quatre cent quarante six mille quarante neuf (2.446.049) actions ordinaires de Classe E, onze mille sept cent soixante six (11.766) actions ordinaires de Classe G, soixante sept mille trois cent vingt cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, deux millions cinquante six mille quatre cent dix neuf (2.056.419) actions ordinaires de Classe I, deux millions cent vingt

trois mille quatre cent trente trois (2.123.433) actions ordinaires de Classe J, un million quatre cent vingt mille cent soixante trois (1.420.163) actions ordinaires de Classe K, un million neuf cent trente huit mille trois cent quatre vingt treize (1.938.393) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent trente neuf mille neuf cent quarante huit (2.239.948) actions ordinaires de Classe M, huit cent trente trois mille quarante huit (833,048) actions ordinaires de Classe N, sept cent vingt mille six cent vingt (720.620) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888) actions ordinaires de Classe P, un million trois cent soixante quatre mille quatre cent soixante six (1.364.466) actions ordinaires de Classe Q, neuf cent quinze mille neuf cent quatre vingt quatre (915,984) actions ordinaires de Classe R, un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, huit cent dix sept mille six cent soixante trois (817,663) actions ordinaires de Classe V, neuf cent quatorze mille huit cent quatre vingt huit (914,888) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Vingtième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

N'ayant plus de d'autres activités à présenter à la réunion, la dernière est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de cinq mille euros.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Lahmer, Piscione, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 août 2014. Relation: RED/2014/1849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 août 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014131772/1490.

(140149834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**LC Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Laubach Containers Sàrl).**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 105.948.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme "ROBERT LAUBACH S.A.", avec siège social à L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, numéro matricule 1993 22 14 124;

constituée par acte du notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf les Bains, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 74 de l'année 1994, modifiée par acte du notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 295 du 21 février 2002, numéro du RC SL B 95621;

ici représentée par:

1. Monsieur Jean Marie LAUBACH, employé privé, né à Ettelbruck, le 20 août 1963, demeurant à L-9184 Schieren, 4, Schierenerhaff,

2. Monsieur Claude METZ, transporteur, né à Grevenmacher, le 07 septembre 1968, demeurant à L-7465 Nommern, 11, rue Neuve;

La comparante a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est l'associée unique, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "LAUBACH CONTAINERS SARL" numéro matricule 2005 24 01 675, avec siège social à L-9285 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, constituée par acte du notaire Fernand Unsen en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 526 du 2 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.948, modifiée en dernier lieu par acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2407, du 9 novembre 2010,

et a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la société et en conséquence décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «LC SARL»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean Marie LAUBACH, Claude METZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} août 2014. Relation: DIE/2014/9853. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131371/50.

(140148839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

LF S.A., Société Anonyme, (anc. Laubach Ferrailles S.A.)

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 91.770.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme "ROBERT LAUBACH S.A.". avec siège social à L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, numéro matricule 1993 22 14 124;

constituée par acte du notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 74 de l'année 1994, modifiée par acte du notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 295 du 21 février 2002, numéro du RC SL B 95621;

ici représentée par:

1. Monsieur Jean Marie LAUBACH, employé privé, né à Ettelbruck, le 20 août 1963, demeurant à L-9184 Schieren, 4, Schierenerhaff,

2. Monsieur Claude METZ, transporteur, né à Grevenmacher, le 07 septembre 1968, demeurant à L-7465 Nommern, 11, rue Neuve;

La comparante a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est l'associée unique, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "LAUBACH FERRAILLES S.A.", avec siège social à L-9285 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, constituée sous la dénomination Dereco S.A. par acte du notaire Fernand Unsen en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 187 du 21 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.770, modifiée en dernier lieu par acte du notaire Unsen préqualifié, pour prendre sa dénomination actuelle, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 574, du 14 juin 2005,

et a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la société et en conséquence décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1.** Die Gesellschaft führt den Namen LF S.A. »

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean Marie LAUBACH, Claude METZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} août 2014. Relation: DIE/2014/9854. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.
Ettelbruck, le 19 août 2014

Référence de publication: 2014131372/50.

(140148838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**Lab Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Lab Datavault PSF S.A.)**

Siège social: L-5366 Münsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of Lab Luxembourg S.A. (Form. Lab Datavault PSF S.A.)
held on August 18th 2014.*

The meeting reappoints the Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 2015.

The present Directors are:

- Mr Bernard Moreau, Director, residing in 54 rue Principale L-5241 Sandweiler

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler

- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in 198 rue Principale L-5366 Münsbach

The meeting reappoints the Managing Directors for a statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2015.

The Managing Directors are:

- Mr Allan Patrick Lowe, Managing-Director, residing in 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler

- Mr Bernard Moreau, Managing-Director, residing in 54 rue Principale L-5241 Sandweiler

The meeting appoints DELOITTE Audit S.à.r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg as Statutory Auditor for the new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2015.

Certified true extract
Lab Luxembourg S.A.
Bernard MOREAU
Administrateur délégué

Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Lab Luxembourg S.A. (Anc. Lab Datavault PSF S.A.) qui s'est tenue le 18 août 2014.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant au 54 rue Principale L-5241 Sandweiler

- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant au 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler

- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant au 198 rue Principale L-5366 Münsbach

L'assemblée reconduit le mandat des Administrateurs Délégués pour une nouvelle période statutaire se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs Délégués:

- Mr Allan Patrick Lowe, Administrateur-Délégué, demeurant au 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler

- Mr Bernard Moreau, Administrateur-Délégué, demeurant au 54 rue Principale L-5241 Sandweiler

L'assemblée désigne Deloitte Audit S.à.r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg aux fonctions de Réviseur d'Entreprises pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
Lab Luxembourg S.A.
Bernard MOREAU
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014131363/46.

(140148743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.780.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "UTILIS", établie et ayant son siège social à F-57365 Ennery, rue Abbé Mariotte, ZAC du Pôle Industriel Nord - Métropole Lorraine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 411 654 379,

ici dûment représenté par son président Monsieur Philippe PREVOST, administrateur de société, demeurant à F-57000 Metz, 5, boulevard de Trèves (France).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "UTILIS INTERNATIONAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98780, (la "Société"), a été constituée

suisant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 8 mars 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 23 avril 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant légal, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet au 23 juin 2014, le siège social à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

" Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi dans la commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PREVOST, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. LAC/2014/34313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014130961/44.

(140148011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Gresham Borehamwood IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 914.980,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 août 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 août 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Mme Gilian Anne Roantree, ayant son adresse a La Serre, Rue de la Croix, St Clement, Jersey, JE2 6LQ a démissionnée de son poste de gérant A de la société, avec effet immédiat;

- Mme Emma Louise Smith, ayant son adresse a Aldwych, 6 Poplar Close, St. Saviour Jersey, JE2 7JP a démissionnée de son poste de gérant A de la société, avec effet immédiat;

- Mr Michael Chidiac, ayant son adresse a 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant A de la société, avec effet immédiat;

- Mr Michel Bourkel, ayant son adresse a 19 rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Mme Belinda Crosby ayant son adresse au 2-6 Church Street, JE4 9WB, St. Helier, Jersey a démissionnée de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Sébastien Gaddini, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Fraser James Kennedy, avec adresse professionnelle au 64 North Row, London W1K 7DA Royaume-Uni est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014131282/31.

(140149016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Omicron Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.753.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg,

Acting as proxyholder of the shareholders of Omicron Fund S.C.A. SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176753 (the "Company"), incorporated following a deed (the «Notarial Deed») of the undersigned notary, dated 22 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1432 dated 17 June 2013. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

By virtue of two powers of attorney given on 12th March 2013,

The said powers of attorney remaining annexed to the Notarial Deed.

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record that at the incorporation of 22 March 2013, in the Notarial Deed registered at Luxembourg Actes Civils on 25 March 2013, Relation: LAC/2013/13599, filed with the Register of commerce and companies on 23 April 2013 under reference L130063999, appears a clerical mistake in art. 29.1 and in the subscription.

- on page 34 of the Notarial Deed:

Art. 29.1.

"29.1 The financial year of the Company shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December of the year two thousand and twelve.";

Should read as follows:

" **29.1.** The financial year of the Company shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December of the year two thousand and thirteen.";

- on page 36 of the Notarial Deed:

Subscription 1):

«1) Omicron Asset Management S.à. r.l., above named, subscribes for one (1) Management Share and one (1) Share.»;

Should read as follows:

«1) Omicron Asset Management S.à. r.l., above named, subscribes for one (1) Management Share.».

The appearing person, acting in her above stated capacity, has declared that all articles and headers of the Notarial Deed shall remain unchanged.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37535. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131449/49.

(140148576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.